

*La cohabitation harmonieuse,
une question de respect... mutuel*

Présenté au

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec 



Présentation de

Covilac, coopérative agricole

par

M. Jacques Côté, président

M. Jean-Yves Lavoie, agr. directeur général

Le 7 avril 2003

Notre territoire



« La commission devra établir le cadre de développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elle devra aussi examiner les modèles de production présents au Québec en regard de leurs forces et faiblesses ainsi que des impacts sur les milieux ruraux, agricole et sur le secteur de la transformation. À cette fin, la commission devra plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production, favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement. »

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de Covilac.....	4
• Notre logo.....	5
• Mission et développement.....	6
2. La production porcine chez Covilac.....	6
3. La cohabitation harmonieuse, un enjeu majeur.....	7
• La cohabitation harmonieuse, l'expérience de Covilac.....	10
• Processus de remise en question.....	11
4. Conclusion.....	12
Annexe 1.....	14
Mission corporative	
Annexe 2.....	15
Achats à l'extérieur et impacts sur l'emploi	
Annexe 3.....	18
Bilan social	
Annexe 4.....	20
Titres d'articles provocateurs	
Annexe 5.....	21
Les Canadiens et les professions	

PRÉSENTATION DE COVILAC

Notre entreprise est une coopérative appartenant à près de 300 agriculteurs de la région de Nicolet-Yamaska et du Bas-Richelieu. Son chiffre d'affaires est d'environ 35 millions de dollars. Le territoire qu'elle dessert s'étend le long du fleuve Saint-Laurent et plus particulièrement le long du Lac St-Pierre entre Bécancour et Sorel. Il est important de souligner que notre région est traversée par cinq rivières majeures, soit les rivières Bécancour, Nicolet, Saint-François, Yamaska et Richelieu.

Notre coopérative est fière d'employer 55 personnes impliquées dans tous les services agricoles, soit les moulées, les engrais minéraux, le commerce de grains, les produits pétroliers, la quincaillerie, les élevages de la coopérative, les produits de protection des cultures et les services agroenvironnementaux.

En 1995, nous avons redéfini et réorienté notre coopérative en créant **Covilac, coopérative agricole**. Depuis 1942, les agriculteurs de notre vaste territoire ont bâti et regroupé les coopératives pour en faire une entreprise d'avant-garde.

Le conseil d'administration est composé de six agriculteurs et trois agricultrices. Il est présidé par M. Jacques Côté, producteur de lait et de grandes cultures.

NOTRE LOGO

En 1995, suite à une réflexion sur notre identité, nous avons fait développer un logo symbolisant l'image de notre coopérative, en fonction de nos valeurs et de l'importance que nous accordons à la protection du milieu dans lequel et par lequel nous évoluons. Vous remarquerez le respect que nous accordons aux différentes caractéristiques qui font la beauté de notre région.



Illustration

L'image reflète les caractéristiques particulières du paysage agricole de notre région. On y voit la plaine, nos nombreux boisés ainsi qu'un silo émergeant comme par magie de la terre.

Outre les champs traversés par les sillons, l'horizon se confond étrangement aux nombreuses fermes comme si, depuis des générations, ces dernières avaient pris racines et s'étaient développées pour ainsi se fondre au paysage et lui donner son cachet que nous lui connaissons aujourd'hui.

Dans le ciel, on aperçoit des oies migratrices que l'on retrouve à la grandeur du territoire et qui représentent un trésor du patrimoine faunique de la région de Nicolet-Yamaska et du Bas-Richelieu. De plus, les deux petites vagues représentent le Lac St-Pierre et les nombreuses richesses naturelles qu'il renferme.

MISSION ET DÉVELOPPEMENT

Covilac opère en conformité avec sa mission (**annexe 1**) et les valeurs qui caractérisent les coopératives agricoles. Ainsi, les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

C'est pourquoi, **Covilac** peut être fière d'avoir mis en application ces valeurs lors du développement exceptionnel qu'elle a connu au cours des dernières années. À ce titre, grâce à une saine gestion et à de judicieux choix stratégiques, elle a vu son chiffre d'affaires croître de 21 millions. Une partie importante de cette croissance est attribuable à la production porcine, que nous avons développée, est-il nécessaire de le rappeler, en respectant les principes de la cohabitation harmonieuse.

LA PRODUCTION PORCINE CHEZ COVILAC

La production porcine planifiée et accompagnée par notre coopérative se résume ainsi :

- Il y a 41 fermes différentes.
- Il y a 62 sites d'élevage répartis dans 20 municipalités.
- Les maternités contiennent 520 truies en moyenne et la plus importante possède 800 truies
- Les pouponnières ont une capacité moyenne de 1 169 porcelets et elles sont toutes de dimension similaire.
- Les engraissements ont une capacité moyenne de 891 porcs et la ferme la plus importante en possède 2 700.
- Les jeunes de moins de 30 ans représentent 45 % de tous nos éleveurs.
- L'âge moyen de nos éleveurs est de 35 ans.
- 41 % de nos éleveurs ont un revenu qui dépend uniquement de la production porcine. Ils sont principalement impliqués au niveau des maternités.
- Les autres éleveurs vivent des revenus des autres productions tels : volaille, grande culture, érablière, bœuf et travaux à forfait.
- Certains éleveurs comptent sur un travail à temps partiel à l'extérieur du milieu agricole.

Pour l'équipe **Covilac**, les éleveurs impliqués en production porcine avec nous reflètent bien le modèle de développement que nous privilégions. Ainsi, la plupart d'entre eux sont des jeunes de la relève agricole, c'est-à-dire qu'ils sont pressentis comme étant ceux qui prendront la gestion de l'entreprise familiale.

LA COHABITATION HARMONIEUSE, UN ENJEU MAJEUR

Le ministre Boisclair a confié la lourde responsabilité aux commissaires dans le mandat qu'il leur a confié, de proposer un ou des modèles de production qui favoriseront la cohabitation harmonieuse. Nous disons la lourde responsabilité car il s'avère que la « cohabitation harmonieuse » est un concept nouveau pour lequel les références et les exemples sont rares.

À cet égard, comme l'ont démontré les représentants de la firme Forget Aubin, il existe peu ou pas de documentation ou d'étude sur la cohabitation harmonieuse : *Nous on pensait qu'il existait des théories, on pensait qu'il y avait eu des recherches de faites, et on est allé consulter notre bibliothèque pour se rendre compte qu'il y avait que quelques volumes qui traitaient partiellement de ce sujet-là.* (séance du 12 novembre p. 6). Nous en sommes visiblement aux premiers balbutiements du concept.

Cet aspect des choses laisse malheureusement libre cours à de nombreuses définitions de la cohabitation harmonieuse, notamment sur les conditions et valeurs inhérentes à son établissement. Certes, la proposition faite par Mathieu Forget de prendre comme base la définition du développement durable du *FAO* est intéressante, mais elle demeure incomplète : *Préserver la terre, l'eau, les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable.*

Dans un tel contexte, même si un projet d'implantation d'une porcherie respecte l'ensemble des volets que comporte cette définition, il n'en demeure pas moins que l'aspect *socialement acceptable* est difficile à établir en raison du côté arbitraire qu'il comporte.

Il y a aussi le fait que cette définition fait abstraction de la véritable nature des conflits en présence. Ainsi, dans la plupart des cas, notre hypothèse est que des tensions existaient bien avant l'émergence d'un projet porcin. D'ailleurs, comme le faisait remarquer M. Jacques Dufresne de la Revue Agora lors de la soirée d'ouverture des présentes audiences : *« si au Moyen-Âge les hommes faisaient des procès au porc, on peut constater aujourd'hui que les porcs sont en train de susciter des procès entre les hommes ».*

Il faut donc être conscient que la « cohabitation harmonieuse » dépasse souvent la simple problématique de l'acceptabilité sociale de la production porcine. À cet égard, bien que nous sommes convaincus que les deux représentants de la firme Aubin Forget disaient vrai lorsqu'ils présentaient leur deuxième constat, il aurait été intéressant de leur demander s'ils avaient évalué le climat qui existait avant le projet porcin dans les municipalités qu'ils ont étudiées :

Deuxième constat, et ça, c'est peut-être le plus important de la recherche. Quand on est deux (2) étudiants qui pensent qu'ils vont faire une recherche à la bibliothèque, qui vont tripoter des ordinateurs, des chiffres, et puis qu'on est forcé d'aller sur le terrain, bien, je dirais que pour nous, le constat qui nous a touchés le plus, c'est de s'apercevoir jusqu'à quel point le tissu social, que les municipalités qui ont connu des conflits, a été détruit.

Dans un tel contexte, il est important de mentionner que la vie dans les régions rurales comportent certaines dimensions dont il faut tenir compte dans l'analyse de la « cohabitation harmonieuse ». Le fameux « tissu social » dont il est question ici est tissé nettement plus serré que dans les grandes régions urbaines. Souvent, les acteurs impliqués dans une problématique d'acceptabilité sociale d'une porcherie ont une relation conflictuelle depuis... des générations. Le projet porcin devient alors l'occasion de régler des vieux comptes. C'est pourquoi nous réitérons l'importance de connaître la véritable origine d'un conflit avant de lancer injustement la pierre à la production porcine.

Mais les conflits peuvent avoir d'autres causes et il faut aussi en tenir compte dans les recommandations que vous ferez quant à la cohabitation harmonieuse.

Ainsi, même dans les municipalités où il n'y a pas de tensions latentes notables, il se peut que l'émergence d'un projet porcin fasse l'objet d'une opposition populaire locale, alimentée par des propagandistes... provinciaux. Ainsi, les organismes comme l'Union paysanne et la Coalition citoyenne ont comme mandat de s'opposer radicalement contre toute forme de développement de la production porcine. Ils ont fait de la controverse leur pain et leur beurre : vente de cartes de membre, campagne de financement, campagne médiatique, etc. Leurs techniques sont efficaces.

Ainsi, quel est le sort réservé à la « cohabitation harmonieuse » avec des organismes qui ont fait de leur raison d'être, nous le répétons, la lutte à la production porcine et qui alimentent injustement les perceptions négatives à son sujet.

La stratégie de ces groupes de pression est à la fois simple et efficace : soulever l'inquiétude de la population et diviser le monde en deux groupes distincts; les bons et les méchants. L'utilisation de propos provenant de personnes ou d'organismes crédibles augmente l'efficacité de leurs actions. Pourtant, si vous lisez attentivement les propos de ces organismes ou personnes, vous constaterez que leur impact repose plus sur la crédibilité de celui ou celle qui les tient que du propos lui-même.

Soyons clairs, la cohabitation harmonieuse nécessite indubitablement des compromis de la part des producteurs et des citoyens impliqués. Nous ne croyons pas que des déclarations comme celle de la présidente de la Coalition lors de la soirée d'ouverture laisse beaucoup de place aux compromis :

Je ne vais pas faire durer le suspense. Je vais quand même vous expliquer quelque chose, mais je vais simplement vous dire une chose, un message qui est très clair de la part des citoyens : des porcheries industrielles, on n'en veut plus.

D'ailleurs le lexique utilisé par ces groupes fait partie du problème : mégaporcherie, ferme ou porcherie industrielle, élevage intensif, production intensive, cochonnerie, etc. Là encore, le dialogue devient difficile car le sensationnalisme de ces mots marque l'écart entre la réalité des uns et la perception des autres. Comme le disent si bien ceux qui jouent avec les jeux de hasard, *rien ne va plus*.

Il faut aussi reconnaître, afin d'être crédibles et justes dans nos commentaires, que les conflits peuvent avoir comme source l'attitude et le comportement d'un producteur ou de

certaines producteurs de porcs. Ainsi, lorsqu'ils font vivre volontairement ou involontairement les inconvénients de leur production à leurs concitoyens sans se soucier de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes, il ne faut pas se surprendre qu'une opposition musclée surgisse lorsqu'un projet d'installation ou d'agrandissement d'une porcherie est annoncé.

Malheureusement, dans ces cas-là, le nécessaire lien de confiance est rompu et la cohabitation harmonieuse devient pratiquement impossible à moins que des changements viennent modifier radicalement la situation.

Sur cet aspect des choses, certains producteurs viennent freiner le dialogue par leur déclaration du genre : *Je suis chez nous, Ils viendront pas me dire comment gérer ma ferme, C'est ma terre, Qu'ils se mêlent de leurs affaires*, etc. C'est clair, ces phrases sont un frein au dialogue et elles sont identiques au lexique utilisé par les opposants radicaux à la production porcine.

Il faut donc, à la lumière de notre compréhension des différents aspects favorisant la cohabitation harmonieuse, développer une approche qui exclura la mauvaise foi des uns et l'attitude irrévérencieuse des autres. Cette approche devra comporter, à notre humble avis, un certain nombre de paramètres dont le respect de l'eau, l'air, le sol et la communauté. Elle devra aussi mettre en application des valeurs morales, éthiques et professionnelles.

Le dernier point que nous aimerions traiter est l'effet soi-disant négatif des exportations sur la cohabitation harmonieuse. Plus précisément, nous ciblons le discours alarmiste de certains voulant qu'on exporte la viande de porc et l'on garde la merde; on exporte les avantages et on conserve les inconvénients. À ce titre, l'allocution de Roméo Bouchard lors de la séance du 13 novembre au Saguenay montre ce niveau de préoccupations de l'Union paysanne :

Troisième point, l'aspect économique! Les vraies explications du dérapage de cette industrie-là sont dans les objectifs économiques que cette industrie-là s'est donnés. Depuis l'Aléna, depuis le Sommet de Saint-Hyacinthe, on a décidé qu'il fallait conquérir les marchés et c'est le porc qui est devenu le fer de lance des exportations.

On produit tout le temps plus pour exporter plus et comme on n'est pas capable de concurrencer facilement les prix du porc aux États-Unis et ceux du Brésil qui s'en viennent et ceux du Mexique et ainsi de suite, on subventionne de plus en plus pour pouvoir exporter de plus en plus.

C'est ça la machine infernale dans laquelle on est embarqué. Ça nous rapporte rien collectivement actuellement, strictement rien. Les citoyens déboursent continuellement pour subventionner les exportations de porcs. Et les profits, s'il y en a, sont encaissés par une quinzaine d'intégrateurs, pour la très très grande partie.

Il faudrait demander aux 8 000 employés qui travaillent dans les abattoirs d'Olymel s'ils sont du même avis que M. Bouchard. Peut-être que les citoyens de Notre-Dame-du-Lac pourraient également participer aux échanges.

La cohabitation harmonieuse; l'expérience de Covilac

Les éleveurs de notre territoire n'ont pas échappé aux démarches favorisant l'acceptabilité sociale. Cependant, elle fût sans doute moins difficile à obtenir car, conscients de la préoccupation de nos concitoyens, nous avons mis en place les mécanismes favorisant les relations entre la population locale et nos producteurs, dans le but de développer une cohabitation harmonieuse.

Dans cette optique, **Covilac** croit qu'il faut agir ensemble pour développer des relations qui permettront d'envisager l'avenir avec optimisme. Cela signifie, nous en sommes conscients, que des efforts supplémentaires devront être consentis pour atteindre un tel objectif.

Pour qu'il y ait cohabitation harmonieuse, il faut qu'il y ait deux personnes morales ou physiques qui acceptent la présence de l'autre. Les prises de position tel que « stop », « brake » ou tolérance zéro rendent impossible toute forme de cohabitation. Cela signifie que si la Commission désire inclure un projet favorisant la cohabitation, elle devra s'adresser obligatoirement à tous les acteurs : les producteurs porcins, ceux des autres productions, les voisins, les citadins, les élus municipaux... Bref, tous doivent comprendre que la cohabitation est possible que par le dialogue et les échanges respectueux. Dans un tel contexte, chacun pourra cheminer en tentant de comprendre et d'accepter que nous n'avons pas tous les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations.

La présentation de M. Claude Lafleur faite aux Audiences du BAPE le 11 novembre dernier concernant la visite au Danemark de la Coopérative fédérée est très probante à cet égard : *...on a remarqué un dialogue extrêmement ouvert entre les producteurs et la population. Il y a beaucoup de transparence et d'ouverture de la part des producteurs danois... La population semble tolérante également parce que c'est important au niveau économique pour le Danemark...* En lien avec cette présentation, les agriculteurs de notre région ont convenu qu'il fallait améliorer notre ouverture et accepter les préoccupations de leurs concitoyens.

À l'inverse, il serait important que eux aussi comprennent et acceptent qu'ils ont un bout de chemin à faire pour assurer les conditions favorables au dialogue, condition première à la cohabitation.

Consciente du rôle qu'elle doit jouer et qu'elle doit mettre en pratique ce qu'elle défend, **Covilac** a développé une approche qui favorise la transparence. En effet, notre présence aux tables sectorielles agricoles, notre implication auprès des partenaires dirigeant de l'UPA, notre présence à la table du Centre local de Développement (CLD), notre implication sur le comité d'orientation de l'École d'agriculture de Nicolet, notre présence aux assemblées du Conseil municipaux, aux réunions de paroisses sur la production porcine, notre participation sur le comité d'élaboration du règlement de contrôle intérimaire (R.C.I.) etc., nous ont permis d'être au grand jour en tout temps.

Dans cette optique, nous croyons que de faire connaître nos intentions et de travailler de concert avec les partenaires économiques et sociaux est un moyen efficace de connaître les attentes et les préoccupations de chaque groupe.

Nous en profitons aussi pour faire part de notre contribution aux développements économique et sociale de notre région. D'ailleurs, comme le faisait remarquer la firme Forget Aubin dans leur présentation du 12 novembre 2002, la transparence et l'apport socioéconomique locale du promoteur ou de l'agriculteur sont des facteurs qui favorisent l'acceptabilité sociale.

À cet égard, les projets de la coopérative **Covilac** sont tous locaux et les retombées locales également. L'UPA dans sa réflexion stratégique sur le sujet prend une position semblable, ainsi que la *MRC Nicolet-Yamaska*.

« Protéger les fermes familiales c'est le but poursuivi par la MRC »
Raymond Bilodeau, *Le Nouvelliste*, 20 octobre 2001

« L'UPA Centre-du-Québec ne veut pas de moratoire, par contre elle ferme la porte aux producteurs des autres régions. »
Le Nouvelliste, 16 avril 2002

Processus de remise en question

Selon André Duchesne, ingénieur forestier et ancien directeur général de l'Association des industriels des pâtes et papiers, il y a un processus très similaire en agriculture à celui qu'a traversé l'industrie forestière. Des erreurs sont à éviter et des leçons à tirer. Individuellement et collectivement, nous avons un processus inévitable à traverser avant d'en arriver à atteindre la situation souhaitée.

Premièrement la négation
Docteur ce diagnostic est erroné

Deuxièmement la colère
Docteur pourquoi moi

Troisièmement la négociation
Docteur me faut-il vraiment ce traitement

Quatrièmement la dépression
Docteur je ne passerai pas au travers

Cinquièmement l'acceptation
Docteur je vais tout faire pour guérir

Sixièmement les résultats

Docteur j'espère que ma guérison va durer

Septièmement les conséquences

Docteur j'ai changé mes habitudes et je suis prudent.

Il est important de souligner que ce processus s'applique autant à ceux qui développent qu'à ceux qui s'opposent. Il faut donc que quelqu'un mette en place une procédure qui permette de faire cheminer tout le monde au même rythme.

CONCLUSION

Il va sans dire que les recommandations que vous ferez quant au meilleur modèle de production favorisant la cohabitation harmonieuse ne seront pas évidentes. D'une part, vous aurez à considérer les intérêts et les préoccupations des citoyens. D'autre part, le modèle que vous proposez doit être applicable pour la très grande majorité des producteurs en tenant compte du fait qu'ils oeuvrent dans un marché compétitif. Votre défi sera d'autant plus grand qu'entre l'intérêt des citoyens et la rentabilité des producteurs de porcs, vous aurez des trouble-fête. Les uns chercheront à bloquer à tout prix le développement de la production porcine et les autres dévaloriseront la profession d'agriculteur par leurs commentaires et leurs remarques disgracieuses.

À vrai dire, considérant que la cohabitation harmonieuse est l'élément clé pour résoudre la problématique de la production porcine, nous sommes d'avis que votre recommandation sur ce sujet ne devrait pas en être une sur le meilleur modèle de production, mais plutôt sur la confection d'une grille objective d'évaluation des projets, dont la réalisation serait le fruit de la collaboration des principaux acteurs concernés à savoir les producteurs, les citoyens, les municipalités, les groupes environnementaux ou tout autre groupe ou personne que vous jugerez pertinent.

Parmi les critères d'évaluation d'un projet, on pourrait retrouver une note en ce qui concerne ce que le producteur entend faire pour protéger l'eau. Le même exercice serait fait pour l'air et pour le sol. Nous considérons aussi que la contribution au développement local devrait faire partie de cette grille d'évaluation. Ainsi, étant donné que l'établissement d'une porcherie comporte un certain nombre d'inconvénients, il est normal que les avantages économiques soient ceux de la région où s'établie la dite porcherie.

D'ailleurs, il est prouvé que ne pas acheter local peut coûter cher. Un article du *Nouvelliste* repris de *La Presse* du 28 décembre 2002 prouve que les pertes d'achats locaux ont un effet direct sur la perte d'emplois. Par exemple, juste dans Saint-Hyacinthe, un pourcentage d'achats perdus de 18 % représente 1 000 emplois. Dans Nicolet, il est recensé 46,2 % de pertes d'achats pour 490 emplois (**Annexe 2**).

La Commission doit considérer que la cohabitation harmonieuse est du domaine de l'humain et que l'humain n'est pas parfait. La Commission doit émettre des bases solides et claires à partir desquelles les gens pourront bâtir des relations harmonieuses.

Les acteurs quant à eux devront avoir à présenter des dossiers bien structurés en respect de ces mêmes règles et être obligés de les faire connaître. Le manque de transparence crée la méfiance. La coopérative **Covilac** a utilisé cette approche et peu de problèmes sont survenus. Cela demande plus d'efforts, de temps et d'énergie pour créer une relation de confiance mais les retombées en valent la peine.

Il faut noter que ces efforts ne s'achètent pas à coup de chèques et c'est ce qui fait la différence entre une entreprise locale de celle qui cherche à acheter un territoire.

En terminant, retenons la phrase suivante qui caractérise bien la façon d'agir des Danois. À notre époque, on ne peut plus parler de développement économique sans tenir compte de l'environnement. À l'inverse, on ne parler d'environnement sans se soucier de l'aspect économique des choses.

Les conflits entraînent des conséquences graves dans les municipalités, pire fort probablement que les conséquences réelles reliées au projet de productions porcines elles-mêmes.

-ANNEXE 1 -

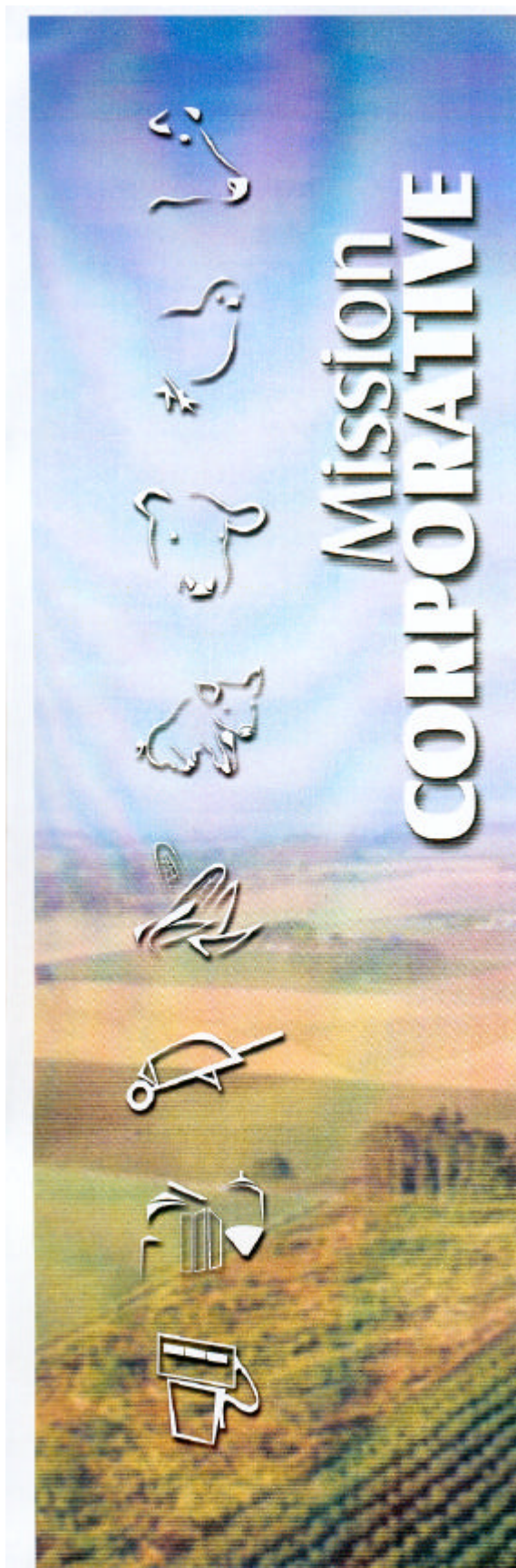
Covilac est une coopérative agricole opérant dans la plaine sud du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Richelieu et Bécancour. Propriété de ses membres agriculteurs, elle approvisionne sa clientèle agricole avec une gamme complète de produits et services ayant un haut standard de qualité à prix compétitif.

Covilac mise sur des relations d'affaires à long terme avec ses membres et clients et entend se maintenir à l'avant-garde de leurs besoins par la compétence de ses ressources humaines ainsi que la qualité et la performance de ses installations physiques.

Covilac, de par son affiliation au réseau des coopératives agricoles et son partenariat avec sa fédération, s'assure d'un flux continu de produits et services novateurs ce qui lui permet de maintenir son leadership régional.

Covilac, de par une structure financière saine et des performances opérationnelles élevées, se veut un outil essentiel au développement des exploitations agricoles de la région ainsi qu'un moteur économique local. À l'affût d'opportunités, elle contribue à son développement et conjointement à celui de ses membres.

Covilac, comme coopérative, favorise la promotion et la diffusion des valeurs coopératives.



ACHATS À L'EXTÉRIEUR

et impact sur l'emploi

	<i>Pertes d'achats en % des ventes locales</i>	<i>Pertes d'emplois</i>
Rimouski	10,8%	450
Granby	12,7%	700
Saint-Jean-sur-Richelieu	13,9%	800
Joliette	16,6%	750
Saint-Hyacinthe	18,1%	1000
La Tuque	29,0%	285
Beloeil	32,0%	1200
Mont-Joli	33,6%	500
Louiseville	39,0%	700
Vaudreuil	40,1%	1000
Nicolet	46,2%	790
Chambly	48,3%	1000
Saint-Basile-le-Grand	64,0%	500

Source : Profil d'achats des consommateurs établie par Conforama

-ANNEXE 3-

BILAN SOCIAL

Fidèle à sa mission et à la différenciation coopérative, **Covilac** s'efforce de respecter les grands principes coopératifs, notamment l'engagement envers la communauté, la formation et éducation. Comme on peut le constater, les vertus de la coopération nous amènent à nous engager financièrement et humainement dans notre communauté, dépassant ainsi les limites de notre membership. À cet égard, **Covilac** organise donc les activités suivantes pour ses membres, concitoyens et partenaires :

- Publication du Journal l'Envol;
- Portes ouvertes semences;
- Portes ouvertes produits de protection;
- Fête au village;
- Tournoi de golf;
- Parcelles maïs;
- Journée thématique d'étable;
- Tournée du président;
- Dépouillement de l'arbre de Noël;
- Brunch théâtre « Acquis la Coop »;
- Journée AGREPP sud-ouest (production porcine);
- Clinique de sang de la coopération;
- Forum jeunesse du mouvement coopératif.

Le milieu bénéficie également du rôle de **Covilac** comme entreprise et employeur. En effet, **Covilac** :

- Investit 1 335 000 \$ en masse salariale;
- Offre 54 emplois;
- Investit 1 604 000 \$ en achats fournisseurs locaux;
- Investit 49 000 \$ dans la démocratie;
- Investit 3 % de la masse salariale en formation.

Notre engagement en capital humain dans les organismes du milieu est important pour **Covilac**. L'aide et les connaissances que nous pouvons transmettre et en retirer sont considérées comme essentielles pour nos dirigeants. Nous participons entre autres à :

- C.L.D. Nicolet-Yamaska;
- Table de concertation Bio-alimentaire et Forêt de la MRC Nicolet-Yamaska;
- Chambre de commerce;
- Coopérative de Développement Régional Centre-du-Québec/Mauricie (CDCQM);
- Comité d'évaluation du programme de l'École d'agriculture de Nicolet;
- La Grande Table des Oies;
- Comité agricole MRC pour la mise en place du RCI.

Nous contribuons financièrement à l'ensemble des activités agricoles de notre territoire. Ces contributions permettent aux organismes suivants d'offrir davantage aux agriculteurs :

- Association des technologistes agricoles;
- Diverses expositions agricoles;
- Grand Prix Holstein Drummondville;
- Show d'automne Holstein Saint-Hyacinthe;
- Agri-Génie;
- SGA Centre-du-Québec;
- Journal Agri-Elle;
- Ordre des agronomes;
- Concours Mérite agricole provincial;
- Divers cercles d'amélioration du bétail;
- Deux sociétés d'agriculture;
- Foire Agroalimentaire du Grand Saint-Esprit;
- Journée Champêtre C.R.S.A. 04;
- Festival du cochon;
- Deux clubs Holstein;
- Journée des Jeunes ruraux;
- Assemblée Syndicat régional U.P.A.;
- Bal des Moissons;
- Jeune Agriculteur Élite du Canada;
- Regard sur l'Oie Blanche;
- Prêt d'une tente de 40 pi x 100 pi à plusieurs activités régionales.

La revue **Le Coopérateur agricole** est offert à tous les membres gratuitement à titre de promotion et d'éducation coopérative et technique.

Covilac a également distribué des primes d'aide pour favoriser l'intégration des jeunes en agriculture. Ainsi, nous avons :

- Versé des bourses d'excellence à cinq élèves de l'École d'agriculture de Nicolet;
- Participé au Projet Défi Coop pour trois bourses à l'ITA de Saint-Hyacinthe;
- Versé 1 250 \$ d'aide à l'établissement des jeunes nouvellement membres de **Covilac**.

Covilac investit également une somme équivalente à celle fournie par ses collaborateurs et collaboratrices dans le club social de la coopérative. Le climat social à développer est important et plusieurs activités conjointes avec le conseil d'administration sont aussi organisées.

Covilac tient à faire partager sa présence au delà des affaires, mais avec les gens qui l'entourent, car en bout de ligne ce sont ces gens qui font de **Covilac** ce qu'elle est.

– ANNEXE 4–

La promotion des groupes de pression et la couverture médiatique ont pris au piège les gens qui autrefois étaient loin du débat. Cela a entraîné des déchirements dans le tissu social de nos campagnes.

Voici quelques exemples d'articles :

« Avis de motion, accusation de conflit d'intérêt, mise en demeure, cela commence à sentir mauvais »

12 septembre 2001, *La Voix*, Sorel

« Le prix des côtelettes »

24 septembre 2001, *La Presse*

« Le lien de confiance est ébranlé selon le président de l'UPA »

20 octobre 2001, *Le Nouvelliste*

« La MRC refuse un appui moral et politique aux opposants d'une porcherie »

17 novembre 2001, *La Voix*

« Simard croit que la région sera à l'abri des mégaporcheres »

11 décembre 2001, *Les 2 Rives*, Sorel

« Bas Richelieu : personne ne pourra construire de nouvelles porcheres »

29 janvier 2002, *Les 2 Rives*, Sorel

« La MRC interdit l'implantation de nouvelle porcherie le temps d'élaborer le RCI »

2 février 2002, *La Voix*, Sorel

« Le mouvement d'opposition gagne du terrain autour de Ste-Gertrude de se questionner »

6 mars 2002, *Le Nouvelliste*

« Des risques pour la fonte »

20 mars 2002, *Le Nouvelliste*

« À l'abattoir les porcheres »

20 mars 2002, *Le Nouvelliste*

« Les porcs qui font peur »

20 mars 2002, *Le Nouvelliste*, Éditorial

« Bécancour pourrait défier Québec, le producteur à obtenu son C.A. »

28 mars 2002, *Le Nouvelliste*

« La terre n'appartient pas à ceux qui la cultivent »

23 mars 2002, *Le Nouvelliste*

Louis Caron, écrivain

« La grogne s'accroît »

3 avril 2002, *Le Nouvelliste*

« Bécancour refuse d'émettre les permis de porcherie, la ville a reçu une mise en demeure du requérant »

7 mars 2002, *Le Nouvelliste*

« Un autre projet de porcherie contesté à Aston Jonction »

8 mai 2002, *Le Nouvelliste*

« Centre du Québec les porcs plus nombreux que les humains »

16 mai 2002, *Le Nouvelliste*

« Appel au boycott des Montgolfières à Bécancour »

13 juin 2002, *Le Nouvelliste*

« Le maire Richard de Bécancour se dit satisfait du moratoire »

14 juin 2002, *Le Nouvelliste*

« Québec a manqué d'imagination »

Fédération des producteurs de porcs

15 juin 2002, *Le Nouvelliste*

« 31 municipalités en surplus de lisier de porc »

18 juin 2002, *La Tribune*

« Vous allez aimer notre nouvelle campagne »

Environnement Québec

juin 2002, *Le Nouvelliste*

« Du délire porcin »

5 mars 2003, *Le Nouvelliste*

Les Canadiens et les professions

Pourcentage des Canadiens qui font confiance à ces métiers ou professions



	2003	2002	Var.
Pompiers	96	98	-2
Infirmières / Infirmiers	94	96	-2
Fermiers	91	93	-2
Médecins	89	92	-3
Enseignants*	88	—	—
Policiers	80	88	-8
Juges	73	80	-7
Notaires	71	82	-11
Banquiers	70	72	-2
Gens d'église	65	73	-8
Sondeurs	62	70	-8
Hauts fonctionnaires	50	56	-6
Avocats	48	54	-6
Journalistes	46	53	-7
Courtiers d'assurances	46	51	-5
Agents d'immeubles	40	44	-4
Syndicalistes	39	41	-2
Publicitaires	38	47	-9
Vendeurs d'automobiles	20	23	-3
Politiciens	14	18	-4

* Les enseignants remplacent les scientifiques dans le sondage de 2003.

Source: Léger Marketing

- PC